



1 Le règlement CLP - niveau 1

Jours dans SECURITE - MATIERES DANGEREUSES / Réf : SEC-DANG-05

Objectifs de la formation

- Identifier les principes du règlement CLP et la réglementation afférente
- Interpréter les nouveaux pictogrammes et les nouvelles étiquettes
- Adapter les Fiches de Données de Sécurité

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire la réglementation

- Recommandations du Système Général Harmonisé (SGH)
- Objectifs du CLP
- Cas de l'Europe

2. Examiner la nouvelle classification des produits dangereux

- Terminologie
- Classes de danger
- Critères de classification (SUCCINCT)

Après Midi

3. Gérer l'étiquetage

- Les symboles et pictogrammes
- Les mentions d'avertissement



- Les mentions de danger (phrases H)
- Les conseils de prudence (phrases P)
- L'aspect des étiquettes

4. Identifier les effets du CLP

- L'application du règlement
- Les principales répercussions du règlement CLP au niveau des entreprises
- Les FDS

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Personne en contact direct ou indirect avec les produits chimiques dangereux

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.



- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



